

2V0001141 2007. 11115
1975

RAPPORT D'ENQUETE EFFECTUEE DANS LE D E P -
DE KOLDA A PROVS DE PLUSIEURS CAS DE MORTS
BRUTALES SURVENUES SUR LE BETAIL

e--m-

Par lettre n°634 du 8 avril 1975, Monsieur le Directeur de l'Elevage du Sénégal demandait à Monsieur le Directeur du Laboratoire de bien vouloir envoyer une mission dans le département de Kolda aux fins d'études et enquêtes sur les causes de mortalités survenues sur le bétail et qui seraient dues à l'ingestion de vieux cotonniers et d'herbe ayant germé sur les champs de coton en début d'hivernage.

Cette mission effectuée en même temps qu'une visite du CRZ de Kolda par Messieurs Labouche, Denis et Calvet a eu lieu le 15/4/1975.

Elle a comporté les points suivants :

- Information auprès du personnel du Secteur d'Elevage de Kolda
- Visite au responsable de la SODEFITEX de Kolda
- Enquête dans le village de Missira El Hadji Oumar KANDE, arrondissement de Médina Youro Foulah où se sont produits des accidents.

1/ SECTEUR ELEVAGE DE KOLDA

Le chef du secteur de l'élevage nous communique le rapport adressé à la Direction de l'Elevage en date du 17 février 1975.

Ce rapport témoigne d'une part des craintes de certains éleveurs qui attribuent des effets maléfiques à la consommation par les animaux des vieux cotonniers non arrachés. Des effets fâcheux surviendraient également lorsque, en hivernage, les troupeaux pâturent sur des anciens champs de coton dont l'herbe serait toxique.

Il rapporte d'autre part un fait précis survenu au village de Missira où le chef de secteur a constaté lui-même la mort de sept animaux et la maladie de trois autres le 21 janvier 1975.

Le document décrit soigneusement les symptômes observés et les constatations effectuées après autopsie des cadavres.

..k

Il est décidé d'effectuer un déplacement dans ce village pour tâcher d'obtenir des paysans eux-mêmes, des précisions sur les circonstances de cet accident. Un agent d'élevage doit nous accompagner dans l'après-midi à Missira.

2, SECTEUR SODEFITEX

La société SODEFITEX est chargée de promouvoir la culture du Coton et d'encadrer les cultivateurs qui s'y consacrent.

Durant la dernière campagne, 570 hectares de coton ont été cultivés dans le département de Kolda.

Les cotonniers sont mise en place en début d'hivernage et subissent ensuite tous les 15 jours à partir du 45ème jour après le semis des traitements aux insecticides, Ces traitements sont arrêtés environ trois semaines avant la récolte. Les paysans sont guidés dans leurs travaux par des encadreurs (1 agent pour 300 planteurs).

Le produit utilisé pour les traitements insecticides est le PEPROTHION, émulsion composée de 25 p.100 de DM', 12,5 p.100 d'endosulfan, 6,25 p.100 de méthyl parathion. Ce produit est réparti entre les cultivateurs qui font eux-mêmes le traitement des cotonniers à l'aide de pulvérisateurs transportés à dos d'homme.

Après la récolte, les pieds de coton desséchés et dépourvus de feuille doivent être réglementairement arrachés, la culture de l'année suivante se faisant sur un autre champs.

Le responsable de la SODEFITEX de Kolda a évidemment entendu parler des accidents toxiques survenus sur les animaux. Il nous dit que de tels faits, souvent amplifiés, se sont produits uniquement dans le département de Kolda alors que ailleurs, à Vélingara par exemple où la culture du coton est plus ancienne et occupe des surfaces beaucoup plus importantes aucun incident n'a jamais été signalé. Pour lui, il s'agit d'actions de malveillance, le développement du coton semble se heurter à Kolda à certains intérêts particuliers qui tiraient traditionnellement un grand profit de leur situation d'intermédiaires dans la commercialisation de l'arachide et du mil, ce qu'ils ne peuvent faire avec celle du coton.

3/ DEPLACEMENT A MISSIRA EL HADJI OUMAR KANDE

Ce village est distant d'une trentaine de kilomètres de Kolda. A notre arrivée et à la demande de l'infirmier qui nous accompagne, les notables et une partie de la population sont rassemblés sur la place du village pour répondre à nos questions, ce qu'ils vont faire sans aucune réticence mais pas toujours avec une cohérence parfaite. Ce village est un village peulh dans lequel on ressent

que la coexistence entre la vocation éleveur vivace chez les anciens et le métier de cultivateur qui semble attirer davantage les jeunes n'est pas toujours facile.

Après de multiples explications, nous croyons pouvoir accréditer la version suivante des faits. En 1974, dix agriculteurs-éleveurs du village avaient été volontaires pour entreprendre, à titre expérimental, la culture du coton. Chacun devant s'occuper d'une parcelle équivalente du champ expérimental. Les divers traitements des cotonniers ont été fait suivant les directives de l'encadreur qui apportait au village chaque fois et distribuait les quantités de produits nécessaires, aucune surveillance n'étant effectuée sur l'usage qui était fait de ces produits.

Lorsque le moment de la récolte est venu, 9 des cultivateurs l'ont effectuée en temps voulu alors que le dixième, pour des raisons indéterminées, refusait de le faire et effectuait par contre une dernière pulvérisation sur ses cotonniers.

Or, par consensus de tous les habitants du village, il est une règle qui veut que pendant la période des cultures tous les animaux fassent l'objet d'un gardiennage étroit, Cette contrainte cesse dès l'enlèvement des récoltes. Donc, dès la fin du ramassage du coton dans les neuf parcelles, les animaux ont été libérés et n'ont pas manqué de se précipiter dans le champ de coton pour dévorer la parcelle non récoltée tout fraîchement pulvérisée de pétrothion.

Il est indubitable que les mortalités et les maladies décrites par le chef du secteur de l'élevage sont survenues à ce moment et qu'elles sont dues à l'intoxication des animaux par l'insecticide répandu sur les cotonniers peu de temps avant.

Durant la discussion, les anciens du village soulignent le danger qu'il y a laisser à la portée des individus, souvent incapables d'en mesurer exactement le danger, un produit toxique qu'ils peuvent utiliser à d'autres fins que le traitement des cotonniers.

Dans cet ordre d'idée, un éleveur signale qu'un propriétaire, après avoir arrosé d'insecticide un tas de fanes d'arachide l'avait disposé au bord du sentier qui conduit à sa rizière pour la protéger de l'invasion des troupeaux. Les villageois se plaignent encore du manque de contrôle effectué par l'agent technique. D'après eux, il ne devrait pas se contenter de distribuer le produit mais il devrait encore s'assurer qu'il est employé en temps voulu et en totalité pour le traitement des champs.

Devant le danger que représente pour la communauté tout entière la présence et la libre disposition d'un toxique les sages du village déclarent qu'ils préfèrent renoncer à la culture du coton plutôt que de craindre en permanence le renouvellement des faits qui se sont déjà produits.

LE PRODUIT INSECTICIDE

Comme il a déjà été dit le péprothion, insecticide utilisé pour la protection des cotonniers contient les produits actifs suivants : 25 p.100 de DDT, 12,5 p.100 d'endosulfan et 6,25 p.100 de méthyl parathion. Voyons ce qu'il en est de chacun de ces composants.

LE DDT : est le type des insecticides organo-chlorés. Il agit par contact et par ingestion. Il est employé à une large échelle depuis 1942. Récemment, plusieurs pays, dont la France, viennent d'en interdire l'usage.

En mélange avec une huile végétale, la dose mortelle par voie buccale est d'environ 200 mg/kg chez la plupart des mammifères (DL 50 pour le rat = 250 mg/kg). Dans les conditions habituelles d'emploi, ces doses sont exceptionnellement absorbées par les animaux de sorte que les risques d'accidents aigus paraissent négligeables.

Par contre, le DDT jouit de propriétés résiduelles qui exposent les animaux à des absorptions répétées suite à la consommation d'aliments souillés, à la pénétration transcutanée ou au léchage. La notion d'intoxication chronique est donc ici importante, car le DM' est susceptible de s'accumuler dans les carcasses, particulièrement dans le tissu adipeux. On peut également en retrouver dans le lait produit.

ENDOSULFAN

L'endosulfan est un insecticide qui agit par contact ingestion et parfois par vapeur. L'efficacité globale de l'endosulfan ne varie pas lorsque la température se situe entre 6 et 23°C. Par contre, la rapidité d'action croît avec la température et légèrement avec le degré hygrométrique.

Par forte température, il y a formation sur les végétaux, 10 à 12 jours après le traitement d'endosulfan sulfate, composé oxydé dont la remanence est supérieure à celle des deux isomères de base. Son activité biologique et sa toxicité vis-à-vis de l'homme sont identiques à celles de l'endosulfan.

La DL 50 chez le rat est par la bouche de 110 mg/kg. Sa toxicité pour les mammifères est donc le double de celle de DDT.

METHYL PARATHION : Insecticide organo-phosphoré, le méthyl parathion est le composant le plus toxique du mélange. Il agit par ingestion contact et vapeur. Sa pénétration dans la plante est notable.

Le méthyl parathion est moins toxique pour les mammifères que le parathion.

La DL 50 chez le rat n'est cependant que de 15 à 20 mg/kg.

Les symptômes aigus qui débutent très rapidement après l'ingestion se traduisent par de la salivation des convulsions et des paralysies.

Les lésions se traduisent par des hémorragies de la congestion et des oedèmes au niveau des divers organes.

L'empoisonnement chronique provoque une sécrétion intestinale accrue de la faiblesse générale, des contractions musculaires, un amaigrissement progressif.

L'antidote de ce produit comme celui de tous les organo-phosphorés est le sulfate d'atropine.

CONCLUSIONS

1/ Concernant l'intoxication aiguë

Etant donné les circonstances, les symptômes et les lésions observées, il est indubitable que les accidents décrits par le chef de secteur d'élevage de Kolda sont liés à une intoxication par le pétrothion, et en particulier par le méthyl-parathion qui est un des constituants de ce produit.

Ces intoxications ont pu se produire grâce à la non-observance des règles prescrites par la SODEFITEX concernant l'utilisation des insecticides et en particulier l'arrêt de tout traitement un mois environ avant la récolte. Dans le cas précité, il semble bien qu'il s'agisse d'un fait tenant à la malveillance et à ce sujet, il semble possible de recommander qu'une surveillance plus étroite soit effectuée quant à l'usage des insecticides distribués aux producteurs.

2/ Concernant les effets à long terme

Dans ce domaine, il ne nous est pas possible de nous prononcer. Mais il ne paraît pas invraisemblable qu'il demeure sur le sol d'un ancien champ de coton traité abondamment l'année précédente des rémanences de DDT ou d'endosulfan sulfate capable de produire des intoxications chroniques de l'animal comme les évoquent les paysans.

Il ne faut cependant pas oublier que les allégations concernant ces troubles chroniques sont vagues et indéterminées et qu'elles ressortissent probablement à une campagne organisée par certains éleveurs pour combattre le développement de la culture du coton dans le département de Kolda.

A titre de prudence et jusqu'à plus ample informé, il faut donc conseiller d'écartier les animaux des anciens champs de coton en début d'hivernage lorsque l'herbe est courte et que les animaux lèchent le sol pour la consommer.